

DEPARTEMENT  
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEAUVAIS

CANTON  
DE  
GRANDVILLIERS

Date de convocation :  
15/01/2024

Date de l'affichage :  
15/01/2024

En exercice : 12  
Présent(s) : 8  
Absent(s) : 4  
Pouvoir(s) : 2

**Objet :**

**CONVENTION  
TERRITORIALE  
GLOBALE  
2023 - 2027  
- COMMUNE -**

*Mairie de Marseille en Beauvaisis*

**EXTRAIT DU  
REGISTRE des DELIBERATIONS  
de la COMMUNE**

**L'an Deux Mil Vingt Quatre, le dix-neuf du mois de janvier**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

**Présents :** Mesdames Isabelle DUBUT, Aurélie LEVÊQUE, Martine LANGLOIS, et Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, Gérald LAQUERRIERE et Antonio PREVOST.

**Absent(s) :** Mesdames Françoise LEMARCHAND, Cynthia COTELLE, Servane CARON et Monsieur Thibaut HULLAERT.

**Pouvoir(s) :** Madame Françoise LEMARCHAND donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT, Madame Cynthia COTELLE donne pouvoir à Madame Aurélie LEVÊQUE.

**Secrétaire de Séance :** Madame Aurélie LEVÊQUE

**APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA PICARDIE VERTE, LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'OISE, LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE PICARDIE, LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE ET LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE**

Madame le Maire expose :

La Communauté de Communes de la Picardie Verte, les communes de la Picardie Verte dont la commune de Marseille en Beauvaisis, les syndicats intercommunaux de la Picardie Verte, la Mutualité sociale agricole de Picardie, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise souhaitent conclure une convention territoriale globale (CTG) pour formaliser un partenariat plus étendu que la seule compétence Enfance Jeunesse.

La CTG est un mode de partenariat qui permet de soutenir un projet de territoire partagé en déterminant les enjeux communs entre la Caf de l'Oise, la Msa Picardie et les collectivités d'un territoire donné. La CTG regroupe l'ensemble des engagements de la Caf sur le territoire sans se substituer aux dispositifs existants. Elle vise à renforcer la cohérence des interventions.

La Caf de l'Oise a présenté le diagnostic élaboré en concertation avec les partenaires, validé en comité de pilotage le 10/10/2023, qui a permis :

- d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire,
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard des écarts entre l'offre et les besoins en direction des familles,
- d'optimiser l'offre existante et/ou de la développer.

Les actions possibles à contractualiser par le biais de la CTG entre les parties sont regroupées dans les domaines suivants (validé en comité de pilotage le 21/11/2023) :

- domaine de la Petite Enfance
- domaine de l'Enfance
- domaine du Handicap
- domaine de la Jeunesse
- domaine de l'Accès aux droits
- domaine du Soutien à la parentalité
- domaine du Logement
- domaine de la Coopération territoriale

Le projet de convention, joint au rapport présente les champs d'intervention respective et partagée entre les acteurs, les moyens mis en place, les modalités de fonctionnement et de décision, la communication, l'évaluation. La durée de cette convention est de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027,

Il est donc proposé au conseil municipal, d'une part d'approuver le projet de convention territoriale globale et d'autoriser Madame le Maire, à signer ladite convention.

Le CONSEIL,

Vu l'exposé de sa Maire

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le projet de convention entre la Communauté de Communes de la Picardie Verte, les communes de la Picardie Verte dont la commune de Marseille en Beauvaisis, les syndicats intercommunaux de la Picardie Verte, la Mutualité sociale agricole de Picardie et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise, présentant les champs d'intervention respective et partagée entre les acteurs, les moyens mis en place, les modalités de fonctionnement et de décision, la communication et l'évaluation.

Considérant l'intérêt de signer ce projet de convention d'une durée de 5 ans pour la période 2023-2027.

Vu le projet de convention.

Résultat du vote : A l'unanimité pour

**DELIBERE :**

**ARTICLE 1** - approuve le projet de convention territoriale globale conclu entre la Communauté de Communes de la Picardie Verte, les communes de la Picardie Verte dont la commune de Marseille en Beauvaisis, les syndicats intercommunaux de la Picardie Verte, la Mutualité sociale agricole de Picardie et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise pour la période 2023 - 2027.

**ARTICLE 2** – autorise le Maire à signer le document susvisé et effectuer toute opération relative à l'application de la présente délibération.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,

Le 19/01/2024

Le secrétaire de séance,

Aurélie LEVÊQUE



Le Maire,

Isabelle DUBUT

